

Bilan mensuel des nuisances signalées sur la commune de Tarascon et alentours

Mars 2020

Contexte

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance de ces odeurs au sein d'une démarche globale afin d'en réduire les nuisances dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en place d'un observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- Localiser les zones fortement impactées par des nuisances olfactives
- Identifier les sources potentielles
- Apporter une information précise auprès du public et des partenaires

Cet observatoire régional repose notamment sur les signalements de nuisances via différents outils à disposition (ligne téléphonique, site internet www.sro-paca.org et application mobile « Signalement Air »).

Elle permet, de plus, de pouvoir observer les évolutions de certaines problématiques spécifiques locales qui nous sont remontées via les plateformes précédemment identifiées, telles que les nuisances présentes aux différentes activités sur la commune de Tarascon (FIBRE EXCELLENCE, SEDE, BRAJA VESIGNE, ...) et leurs impacts sur les communes alentours.

En 2019, la commune de Tarascon était l'une de la région présentant le plus de signalements de nuisances sur les outils présentés précédemment (plus de 280 au total sur l'année).

AtmoSud et l'ARS collaborent depuis plusieurs années pour renforcer le lien santé/environnement et inspirer un air meilleur pour la santé des populations. La feuille de route annuelle 2020, qui établit des actions permettant de répondre à des problématiques et des objectifs spécifiques, inclut notamment la réalisation d'un bilan mensuel spécifique relatif aux signalements de nuisances avec symptômes sur la zone de Tarascon (et communes alentours) pour observer l'impact des activités industrielles présentes.

Ce document synthétise les différentes informations à disposition d'AtmoSud concernant cette problématique.

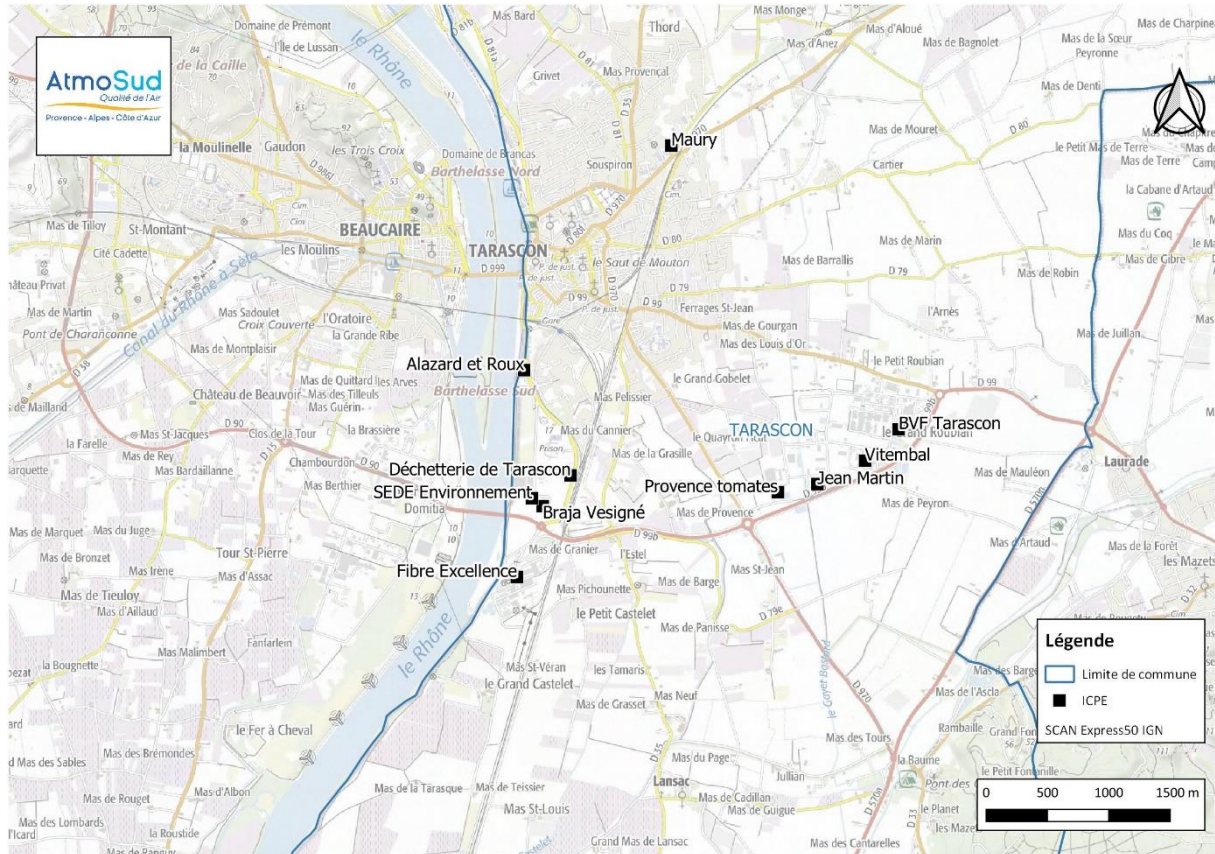
Environnement industriel

La commune de Tarascon présente une activité industrielle notable, avec 11 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aux activités variées :

Détail des ICPE sur la commune de Tarascon

Nom de l'établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Activité principale
Alazard et Roux	Autorisation	Non Seveso	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Braja Vésigné	Enregistrement	Non Seveso	Construction de routes et autoroutes
BVF Tarascon	Autorisation	Non Seveso	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
Déchetterie de Tarascon	Enregistrement	Non Seveso	Collecte de déchets
Conserves France	Autorisation	Non Seveso	Autre transformation et conservation de légumes
Fibre Excellence	Autorisation	Seveso seuil bas	Fabrication de pâte à papier
Jean Martin	Enregistrement	Non Seveso	Fabrication de plats préparés
Provence Tomates	Autorisation	Non Seveso	Autre transformation et conservation de légumes
SEDE Environnement	Autorisation	Non Seveso	Collecte et traitement des eaux usées
Maury	Enregistrement	Non Seveso	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
Vitmbal	Autorisation	Non Seveso	Fabrication d'emballages en matières plastiques

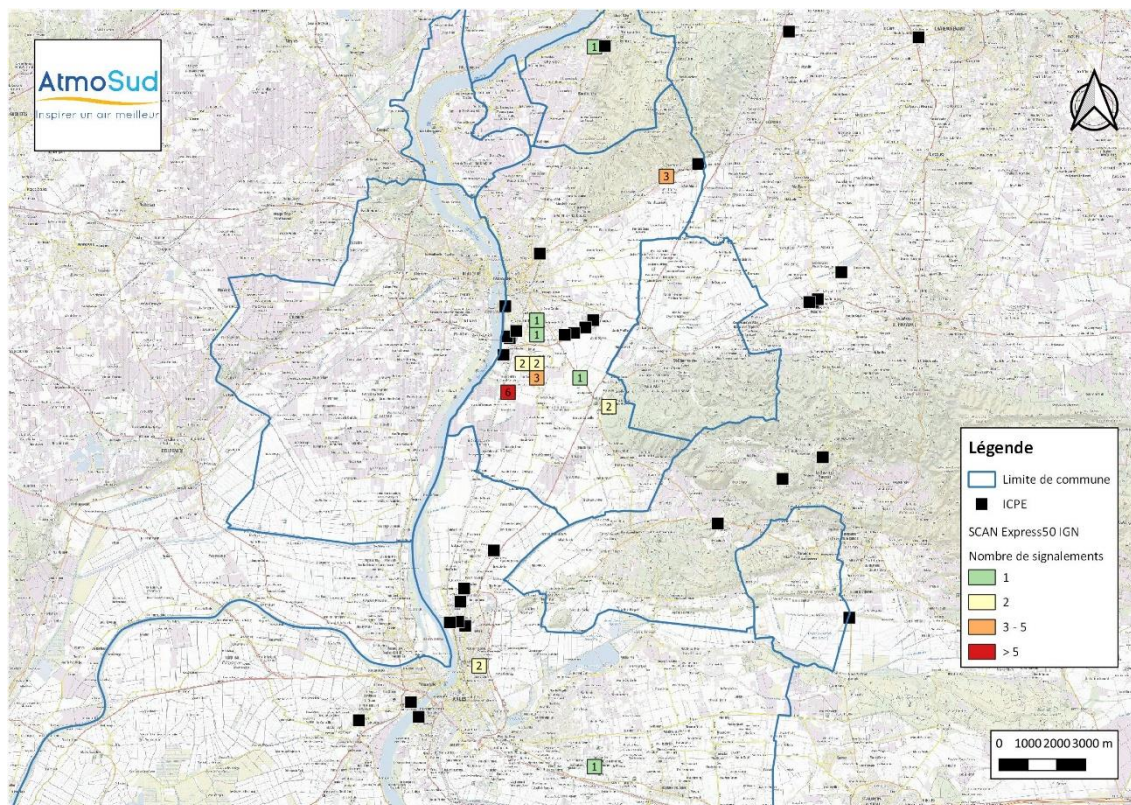
Localisation des ICPE sur la commune de Tarascon



Caractéristiques des nuisances signalées

En mars 2020, 25 signalements de nuisances ont été intégrés dans notre base de données sur la commune de Tarascon et alentours, jusqu'à Arles et Boulbon. Ces signalements sont synthétisés dans des zones de 500m X 500m.

Localisation et nombre de signalements de nuisances sur Tarascon et alentours



Parmi ces 25 signalements, il a pu, à partir des informations présentes dans les commentaires des signalements, être affecté les spécificités suivantes :

Type de nuisance
Odeur
Bruit
Autre nuisance : émissions de fumées noires
Poussières
Brûlages (bois, jardin)

Origine des nuisances
Fibre Excellence
SEDE Environnement
Braja Vésigné
Non déterminé

L'affectation des signalements à une origine a été réalisé à partir des associations suivantes :

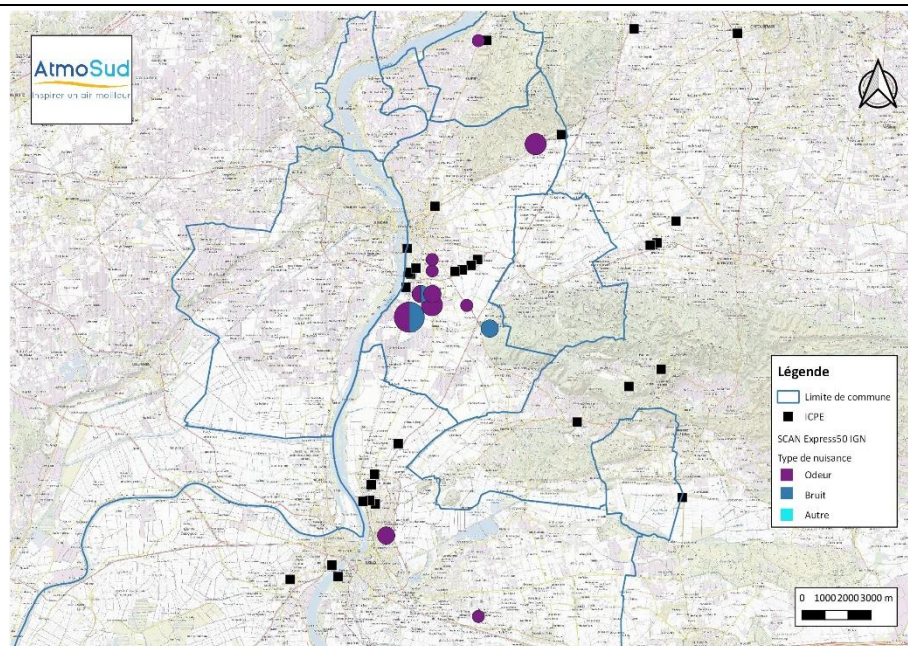
Nom de l'établissement	Commentaire	Comparaison odeur	Nombre de signalements concernés
Fibre excellence	Nommée	« Gaz, œuf pourri, soufre »	20
SEDE Environnement	Nommée « Usine à compost »	« Chimique »	2
Non déterminé	Pas d'informations suffisantes	Pas de comparaison	3

En ce qui concerne les types de nuisances et les origines, il apparait que :

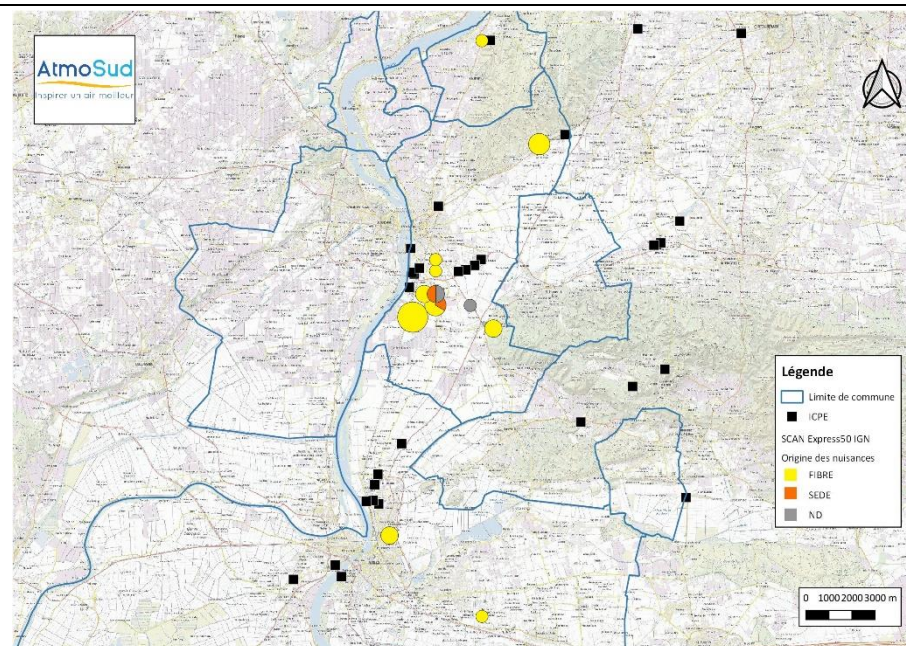
- Les nuisances olfactives sont principalement liées à l'activité de Fibre Excellence (15 sur 25 signalements), et ont pu être observées selon les signalements jusqu'à plus de 10 kilomètres autour de ce site, quelle que soit la direction (Boulbon au nord, Arles au sud)
- Les nuisances sonores :
 - Sont mieux identifiées (4 sur 5 ont pu être affectées à Fibre Excellence).
 - Peuvent être observées à nouveau jusqu'à une distance de plus de 3000 mètres au sud-est de l'installation de Fibre Excellence (jusqu'au lieu-dit de La Baume)

Répartition géographique des signalements par type et par origine supposée

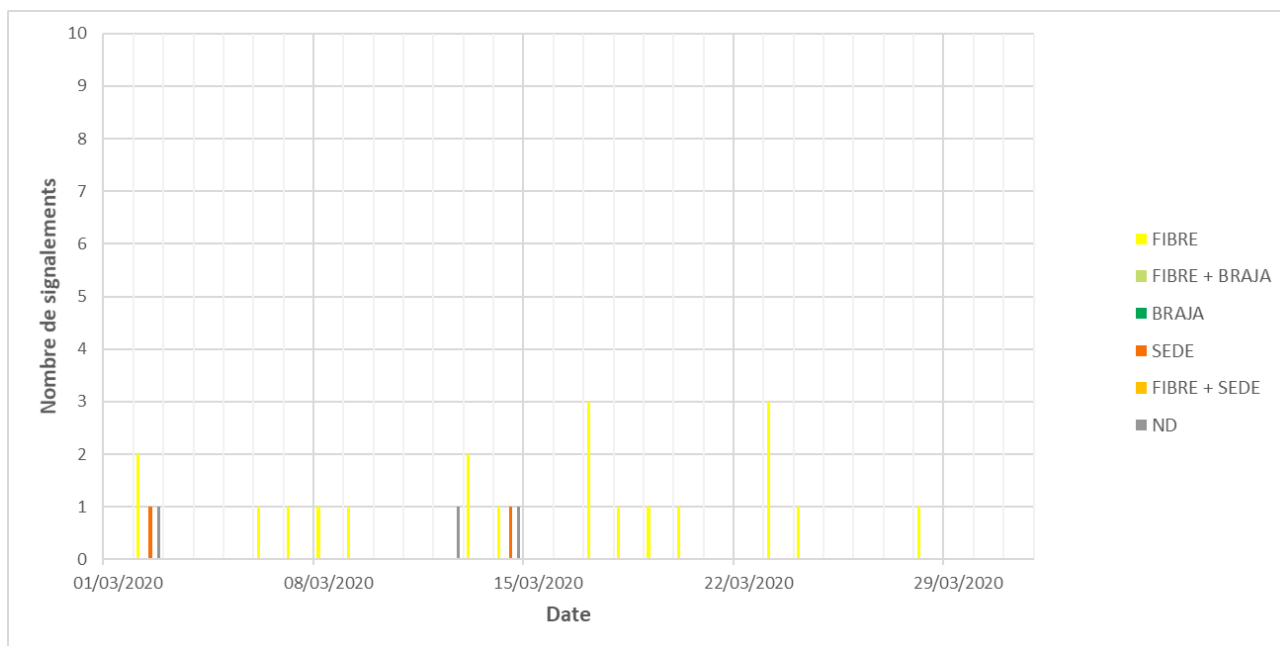
Type de nuisance



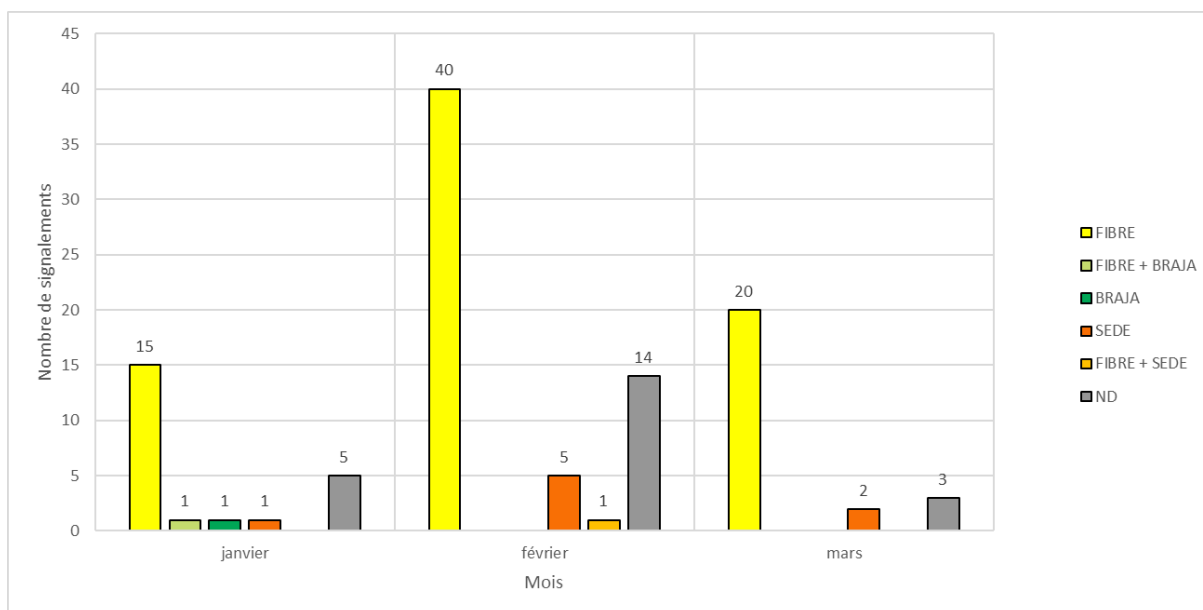
Origine supposée de la nuisance



Evolution temporelle des signalements de nuisances par origine sur le mois de mars



Evolution mensuelle des signalements de nuisances par origine depuis janvier 2020



Globalement, depuis le début d'année, il apparait que :

- Le nombre de signalements liés à FIBRE EXCELLENCE est généralement de l'ordre de 5 par semaine, alors que la SEDE est plus de l'ordre de 1 par semaine
- Il reste en continu (sauf sur les 2 dernières semaines) des signalements sans affectation possible (moins de 5 par semaine)

Enfin, sur ces 25 signalements, une très grande majorité (23 sur 25) n'a pas proposé de symptômes associés.

Rapports de signalements

Dans le cadre de la surveillance générale des nuisances menée par AtmoSud, un « rapport de signalement » est établi lorsque 3 signalements sont recensés dans un laps de temps et une zone géographique restreints. Ce rapport est communiqué aux services de l'état, aux exploitants potentiellement concernés aux mairies et associations riveraines.

En mars 2020, ces 25 signalements ont été à l'origine de l'édition de 2 rapports (17/03 et 23/03).